

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.073

**Ecole d'art de
GrandAngoulême :
tarifs 2020-2021**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.073**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

ECOLE D'ART DE GRANDANGOULEME : TARIFS 2020-2021

Les frais de traitement de dossier et les droits d'inscription annuels de l'école d'art de GrandAngoulême, site le Labo, le Plateau et l'Epiphyte actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 152 du 23 mai 2019 et n° 240 du 28 juin 2018.

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs applicables à la prochaine rentrée scolaire 2020/2021 dont les principales modifications concernent notamment :

- L'augmentation de 2 % de l'ensemble des tarifs.
- La tarification sociale pour les étudiants de la classe préparatoire aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'art.
- La modification du tarif pour l'OpenLab tournage.

Les frais de traitement de dossier pratique amateur et classe prépa sont maintenus à 50 € par famille et les frais d'inscriptions aux entretiens d'admission à 20 €.

Les règles relatives aux tarifs et droits d'inscription sont déclinées ci-dessous :

Chapitre 1 – Cadre de la tarification

1-1 Dispositions générales

Les tarifs de l'école d'art se composent de deux parties :

- De frais de traitement de dossier forfaitaire,
- De droits d'inscription annuels.

Les tarifs des droits d'inscription annuels sont applicables en fonction de la zone géographique GrandAngoulême (38 communes) et hors GrandAngoulême

Le domicile de l'élève mineur non émancipé est celui de ses parents ou celui de son représentant légal.

Pour une famille ayant plusieurs inscrits, la base de calcul des droits d'inscription est celui de l'atelier au montant le plus élevé. Ce calcul tient compte de la durée horaire et de la catégorie adulte/enfant.

Les élèves inscrits dans un lycée de l'agglomération et qui ont l'option « arts plastiques » bénéficient du tarif GrandAngoulême pour les droits d'inscription. Un certificat attestant de leur inscription dans cette option sera demandé.

Les élèves inscrits aux ateliers « parcours lycée » ont libre accès aux ateliers de leurs choix et aux ateliers de vacances, ceux-ci entrant dans le cadre de leur formation, et dans la limite des places disponibles.

Seul deux ateliers d'essai pour les enfants sont tolérés, avant le règlement des droits d'inscription annuels.

Dans le cadre de projets et ateliers transversaux les professeurs de l'école d'art de GrandAngoulême et les étudiants de l'Ecole européenne supérieure de l'image (EESI), sont autorisés à suivre les ateliers à titre gratuit dans la limite des places disponibles.

1-2 Structure des tarifs

Les annexes 1 et 2 déterminent le montant des frais de traitement de dossier, des droits d'inscriptions annuels et d'allocation d'étude.

Les frais de traitement de dossier sont obligatoires, à verser en même temps que le dépôt de dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Les possibilités de règlement des droits d'inscription annuels proposées sont les suivantes :

- Soit en une fois au plus tard le 30 novembre 2020.
- Soit en trois fois, 30 septembre 2020, 30 octobre 2020, 30 novembre 2020

Les inscriptions du 1^{er} trimestre sont à régulariser au 30 novembre 2020.

En cas de non versement dans les délais une majoration de 10 % sera appliquée.

Les élèves inscrits après le 1^{er} janvier acquitteront leur frais de traitement de dossier lors du dépôt du dossier d'inscription, et acquitteront leurs droits d'inscriptions annuels réduits de 30 %, soit en une fois soit en trois fois à partir de la date d'inscription.

Les élèves inscrits après le 1^{er} avril, acquitteront leur frais de traitement de dossier lors du dépôt du dossier d'inscription, et acquitteront leurs droits d'inscriptions annuels réduits de 60% dans le mois suivant. En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.

Les élèves en situation de service civique, bénéficient du tarif « Elèves de -18 ans et étudiants jusqu'à 22 ans et apprentis Poitou-Charentes ».

Les demandeurs d'emploi bénéficient d'une réduction de 30% sur les droits d'inscription annuels.

1-3 Démission

Un élève démissionnaire après le 30 octobre ne peut être dispensé du paiement des droits d'inscription, ni remboursé des sommes déjà versées.

Un élève inscrit en janvier ou en avril, démissionnaire après cette date d'inscription ne peut être dispensé du paiement des droits d'inscription, ni remboursé des sommes déjà versées.

Toute absence de paiement pour l'année scolaire en cours entraînera la non-réinscription de l'élève l'année suivante.

1-4 Autres ateliers

Les tarifs des ateliers de vacances et workshops se composent en deux parties :

- Les frais de traitement de dossier concernent les élèves inscrits à l'école d'art.
- Le montant annuel des frais de traitement de dossier est de 10 € par workshop dans la limite de 50 €.
- De droits d'inscription « autres ateliers ».

Un tarif spécifique est déterminé pour diverses formes d'ateliers de découverte, à la journée, atelier nocturne, sans application des frais de traitement de dossier.

Une réduction de 50% est accordée aux enfants et étudiants participant aux workshop et ateliers de vacances.

1-2 Modalités d'annulation de facture

L'annulation de la facture pour tout ou partie des échéances des droits d'inscriptions, ou le remboursement de tout ou partie des droits versés pourra être obtenu sur demande motivée, dans les cas suivants :

- l'élève n'ayant suivi aucun cours sur constat de l'administration,
- l'élève démissionnaire avant le 30 octobre, sur demande motivée, après étude du dossier,
- en cas d'erreur technique de tarification de la part de l'administration de l'école d'art,
- en cas de mutation professionnelle,
- en cas de longue maladie sur justificatif médical.

Chapitre 2 – Mesure particulières pour les familles domiciliées sur le territoire de GrandAngoulême

2-1 Allocation d'études

L'Allocation d'étude pour les élèves domiciliés sur le Grand Angoulême, vise à réduire les coûts d'accès à l'école en appliquant aux tarifs une dégressivité en fonction d'un quotient familial (QF) qui est celui calculé par les services d'action sociale de la caisse des allocations familiales.

Le calcul de ce coefficient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiale est le suivant :

1/12^e du revenu imposable de l'année précédente + prestations familiales du dernier mois connu à diviser par le nombre de part.

**Nombre de part :*

2 parts pour les parents ou le parent isolé

+ 1/2 par enfant à charge

ou 1 part pour le 3^{ème} enfant ou 1 part par enfant handicapé

Il comprend deux seuils :

Q.F inférieur ou égal à 500 € : tarif le plus bas,

Q.F compris entre 501 € et 650 € : tarif réduit intermédiaire,

Q.F supérieur à 650 € plein tarif.

2-2 Modalités d'application

La demande de tarification selon le quotient familial et le justificatif de la caisse d'allocations familiales précisant le montant du QF, devront être joints au dossier d'inscription. Aucune demande ne pourra être prise en considération ultérieurement.

2-3 Mesures applicables aux familles non domiciliées sur le territoire de GrandAngoulême

Les familles non résidentes sur le GrandAngoulême, mais qui y sont par ailleurs contribuables, bénéficient du tarif GrandAngoulême, et de l'application des tarifs liés au quotient familial.

Chapitre 3 – OpenLAB litho/lino et Tournage/Argile

3-1 La pratique de l'openLAB litho/lino permet après une période de formation d'un trimestre, l'accès à l'atelier en autonomie, selon le règlement affiché dans l'école d'art.

Le tarif ainsi que les modalités d'inscription de cet atelier (frais de traitement de dossier + droit d'inscription) correspondent à l'atelier adulte de 2h30 de la grille tarifaire en annexe.

3-2 La pratique de l'openLAB tournage/argile permet après un atelier de vacances au tarif en vigueur dans la grille tarifaire, l'accès à l'atelier en autonomie, selon de le règlement affiché dans l'école d'art.

Le tarif ainsi que les modalités d'inscription de cet atelier (frais de traitement de dossier + droit d'inscription) correspondent à l'atelier adulte de 2h30, plus le forfait terre de la grille tarifaire en annexe.

Chapitre 4 – Classe préparatoire

L'école d'art de Grand Angoulême a pour mission de préparer les étudiants aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'arts membre du réseau APPEA, « association nationale des classes préparatoires aux écoles supérieures d'art ».

L'inscription à la classe prépa se déroule en trois temps :

1. entretien d'admission,
2. confirmation d'inscription dans l'attente de l'obtention du baccalauréat,
3. admission définitive.

Chaque étape de l'inscription entraîne un règlement :

1. entretien d'admission ⇒ *droit d'inscription aux entretiens d'admission, non remboursable,*
2. confirmation d'inscription dans l'attente de l'obtention du baccalauréat ⇒ *frais de traitement de dossier, remboursable uniquement si l'étudiant n'a pas son baccalauréat.*
3. admission définitive ⇒ *forfait annuel.*

Les étudiants de la classe préparatoire aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'art acquitteront leurs frais de traitement de dossier lors de la confirmation d'inscription, leur droit d'inscription annuel en juillet et ne seront pas remboursables en cas d'annulation.

Afin de favoriser l'accès à tous les étudiants à la classe préparatoire aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'art, une tarification sociale applicable aux boursiers est proposée.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs de l'école d'art de Grand Angoulême applicables à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, figurant dans les tableaux en annexe.

Tableaux en annexe

1 Tableau des frais de traitement de dossier et des droits d'inscription,

Voir tableau en annexe 1.

2 Allocation d'étude

Voir tableau en annexe 2

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 février 2020	<u>Affiché le :</u> 21 février 2020

ANNEXE 1

tarifs 2019/2020				Proposition 2020/2021	
		GrandAngoulême	Hors GrandAngoulême	GrandAngoulême	Hors GrandAngoulême
FRAIS DE TRAITEMENT DE DOSSIER					
50€ / famille			50€ / famille		
DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL				DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL +2%	
<i>Elèves - 18 ANS et Etudiants jusqu'à 22 ANS + Apprentis Poitou-Charente + Service civique</i>					
1 enfant	1 Atelier de 1H	61 €	92 €	62 €	94 €
	1 Atelier de 1h30	91 €	138 €	93 €	141 €
	1 Atelier de 2H	121 €	184 €	123 €	188 €
	1 Atelier de 2H30	152 €	230 €	137 €	212 €
2 enfants et plus de la même famille	1 Atelier de 1H	103 €	162 €	105 €	165 €
	1 Atelier de 1h30	155 €	242 €	158 €	247 €
	1 Atelier de 2H	206 €	323 €	210 €	329 €
	1 Atelier de 2H30	257 €	405 €	231 €	370 €
Ateliers Parcours Lycée	Forfait annuel	183 €	183 €	187 €	187 €
Adultes					
1 élève adulte	1 Atelier de 1H15 ou 2H	128 €	190 €	131 €	194 €
	1 Atelier de 2h30	144 €	216 €	147 €	220 €
2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier de 1H15 ou 2H	215 €	326 €	219 €	333 €
	1 Atelier de 2h30	243 €	371 €	248 €	378 €
Supplément forfaitaire terre - céramique et modèle vivant terre en sus des droits d'inscription annuels		32 €	32 €	33 €	33 €
Supplément forfaitaire modèle vivant en sus des droits d'inscription annuels		22 €	22 €	22 €	22 €
AUTRES ATELIERS				AUTRES ATELIERS	
Atelier supplémentaire	1 Atelier	66 €	66 €	67 €	67 €
Ateliers de vacances - Workshop	Frais de traitement de dossier	10 €	10 €	10 €	10 €
	Droit inscription	42 €	42 €	43 €	43 €
Groupe Vocal - Adultes	Frais de traitement de dossier	50 €	50 €	51 €	51 €
	Droit inscription annuel	92 €	122 €	94 €	124 €
Atelier ponctuel ou découverte	1 journée	5 €	5 €	5 €	5 €
CLASSE PREPARATOIRE				CLASSE PREPARATOIRE	
Frais d'inscription aux entretiens d'admission		20 €	20 €	20 €	20 €
Frais de traitement de dossier		50 €	50 €	50 €	50 €
Droit d'inscription : Classe prépa	Fofait annuel non boursier	344 €	344 €	350 €	350 €
	Forfait annuel boursier	344 €	344 €	290 €	290 €

ALLOCATION D'ETUDE 2020/2021
ECOLE D'ART

ANNEXE 2

Quotient familial	GrandAngoulême	Droits inscription annuels	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	Droits inscription annuels	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	
		2019/2020			2020/2021			
		DROIT INSCRIPTION ANNUEL			DROIT INSCRIPTION ANNUEL 2%			
A jusqu'à 500€	Moins de 18 ans et étudiants jusqu'à 22 ans + Apprentis Poitou Charentes + Service civique							
	1 élève	1 Atelier 1H	61,00 €	38,00 €	23,00 €	62,00 €	39 €	23 €
		1 Atelier 1H30	91,00 €	57,00 €	34,00 €	93,00 €	58 €	35 €
		1 Atelier 2H	121,00 €	76,00 €	45,00 €	123,00 €	78 €	45 €
		1 Atelier 2H30	152,00 €	95,00 €	57,00 €	137,00 €	86 €	51 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 1H	103,00 €	64,00 €	39,00 €	105,00 €	65 €	40 €
		1 Atelier 1H30	155,00 €	96,00 €	59,00 €	158,00 €	98 €	60 €
		1 Atelier 2H	206,00 €	127,00 €	79,00 €	210,00 €	130 €	80 €
		1 Atelier 2H30	257,00 €	160,00 €	97,00 €	231,00 €	144 €	87 €
	Plus de 18 ans							
	1 élève	1 Atelier 2H	128,00 €	75,00 €	53,00 €	131,00 €	77 €	55 €
		1 Atelier 2H30	144,00 €	84,00 €	60,00 €	147,00 €	86 €	61 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 2H	215,00 €	127,00 €	88,00 €	219,00 €	130 €	89 €
		1 Atelier 2H30	243,00 €	144,00 €	99,00 €	248,00 €	147 €	101 €
	Groupe vocal		92,00 €	58,00 €	34,00 €	94,00 €	59 €	35 €
B de 501 à 650€	Moins de 18 ans et étudiants jusqu'à 22 ans + Apprentis Poitou Charentes + Service civique							
	1 élève	1 Atelier 1H	61,00 €	21,00 €	40,00 €	62,00 €	21 €	41 €
		1 Atelier 1H30	91,00 €	32,00 €	59,00 €	93,00 €	33 €	60 €
		1 Atelier 2H	121,00 €	42,00 €	79,00 €	123,00 €	43 €	80 €
		1 Atelier 2H30	152,00 €	95,00 €	57,00 €	137,00 €	87 €	50 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 1H	103,00 €	33,00 €	70,00 €	105,00 €	34 €	71 €
		1 Atelier 1H30	155,00 €	50,00 €	105,00 €	158,00 €	51 €	107 €
		1 Atelier 2H	206,00 €	66,00 €	140,00 €	210,00 €	67 €	143 €
		1 Atelier 2H30	257,00 €	160,00 €	97,00 €	231,00 €	148 €	83 €
	Plus de 18 ans							
	1 élève	1 Atelier 2H	128,00 €	42,00 €	86,00 €	131,00 €	43 €	88 €
		1 Atelier 2H50	144,00 €	46,00 €	98,00 €	144,00 €	47 €	97 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 2H	215,00 €	66,00 €	149,00 €	219,00 €	67 €	152 €
		1 Atelier 2H50	243,00 €	75,00 €	168,00 €	248,00 €	77 €	172 €
	Groupe vocal		92,00 €	33,00 €	59,00 €	94,00 €	34 €	60 €